

Plus de la moitié des internautes se plient à la Hadopi

L'entrée en application concrète de la loi dite «Hadopi» (deuxième version), avec l'envoi des [premiers e-mails d'avertissement](#) fin septembre, porterait-elle déjà ses fruits en matière de lutte contre le téléchargement illégal? Les résultats du sondage BVA-Avanquest pour *La Tribune* auraient tendance à le confirmer. **Plus de la moitié (53 %) des internautes qui téléchargent régulièrement auraient cessé cette pratique** depuis le vote de la loi Création et Internet au Parlement [en octobre 2009](#).

Plus que les premiers avertissements, apparus trop tardivement pour pouvoir en mesurer la portée, c'est surtout la peur du gendarme qui joue son rôle. « *Ce résultat souligne l'importance de la psychologie dans l'impact éventuel d'une législation et l'influence limitée des militants du téléchargement gratuit pour tous* », analyse **Bruno Vanryb**, PDG d'Avanquest, cité par le quotidien économique.

Mais **l'étude n'est pas forcément représentative de la réalité**. Sur les 1003 personnes interrogées, seules 17 % reconnaissent avoir piraté. C'est peu par rapport à l'échantillon. Même si 48 % des 15-24 ans avouent leurs pratiques illicites, nombre de «pirates» ont probablement refusé de se dévoiler.

De plus, **les internautes consomment des contenus illégalement distribués parfois sans le savoir**. C'est le cas des plates-formes de partage de type Megaupload qui donne accès à des contenus protégés par le droit d'auteur dans un environnement web aux allures tout ce qu'il y a de plus légal. D'autant que les offres commerciales (pour télécharger dans de meilleures conditions) tendent à légitimer la légalité du site aux yeux des internautes les plus naïfs. Et ce d'autant que ce type de plate-forme n'entre pas (encore) dans les systèmes de surveillance mis en place par les sociétés de [collecte automatique des adresses IP](#) mandatées par les ayants droit, dont la nantaise TMG (Trident Media Guard).

Enfin, l'usage de la diffusion, toute aussi litigieuse, de films en *streaming* tend à se développer. Dans ce cas, **l'internaute consomme du contenu illégalement sans même avoir à télécharger quoi que ce soit**. L'institut Comscore estime que la fréquentation de Megavideo (l'offre *streaming* de Megaupload) s'élevait à 6 millions de visiteurs uniques en juillet 2010 en France. Soit 15 % des internautes ou 11 % des Français, souligne *La Tribune*. Une tendance qui montre comment les internautes adaptent leurs techniques pour échapper à la loi mais pas leurs habitudes de consommation, notamment gratuites, des contenus à caractères culturels.

En d'autres termes, si les intentions de télécharger illégalement des contenus protégés depuis les réseaux P2P (figurant désormais sous les projecteurs de la Hadopi) ont diminué, il restera à **confirmer que la consommation effective des contenus en ligne sans autorisation a réellement baissé**. A l'occasion de la présentation des résultats du marché du disque pour les 9 premiers mois 2010 le 16 novembre prochain, l'industrie du disque exposera probablement son avis sur la question.